

Rapport n° 20201020-14 Délibération n°2020-44 Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan Réunion du mardi 20 octobre 2020 Envoyé en préfecture le 21/10/2020 Reçu en préfecture le 27/10/2020 Affiché le

ID: 056-200049708-20201020-2020_44_2-DE

Modalités de constitution des commissions internes au Parc

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT M. Ronan LE DÉLÉZIC Mme Anne GALLO

Mme Marie-José LE BRETON

M. Patrick CAMUS Mme Muriel CLÉRY Mme Sylvie SCULO Président

1^{er} vice-président 2^{ème} Vice-Présidente 3^{ème} Vice-Présidente

<u>Absents excusés :</u>

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration:

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIR M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (Directrice) Mme Annaëlle MÉZAC (responsable du pôle biodiversité et aménagement) Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial) Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)



Rapport n° 20201020-14 Délibération n°2020-44 Bureau syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan Réunion du mardi 20 octobre 2020 Envoyé en préfecture le 21/10/2020 Reçu en préfecture le 27/10/2020 Affiché le

ID: 056-200049708-20201020-2020_44_2-DE

Modalités de constitution des commissions internes au Parc

Vu l'article 35.3 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan Vu l'article 12 des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Vu la délibération 2020-21 du 5 octobre 2020 instaurant les 5 commissions internes du Parc :

- Valorisation économique/marque Parc présidée par Pascal BARRET
- Communication présidée par Anne GALLO
- Evaluation présidée par Anne GALLO
- Urbanisme/ aménagement présidée par Ronan LE DÉLÉZIR
- Biodiversité présidée par Patrick CAMUS

Chaque commission comprend 12 membres et est présidée par un membre du bureau.

Afin de réaliser la composition de ces commissions, il est proposé de saisir les délégués titulaires et les délégués suppléants par courriel et via un formulaire en ligne dans lequel chacun pourras s'inscrire à une ou deux commissions au choix.

Le recueil des candidatures se déroulera entre le 21 octobre et le 6 novembre 2020.

Il est demandé au bureau de valider les modalités de composition des commissions.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical:

 Valide à l'unanimité les modalités de composition des commissions telles que décrites ci-dessus.

> Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

> > David LAPPARTIENT